N°: 2023\_09\_19\_17

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID: 005-200067825-20230919-2023\_09\_19\_17-DE

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf septembre à 18h30, Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 40
DATE DE LA CONVOCATION	12/09/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	26/09/2023

### **OBJET**:

## Zone d'activités de Gandière - Cession d'une parcelle foncière

## Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD, M. Patrick ALLEC, M. Serge AYACHE, M. Christian MULLER, M. Rémi COSTORIER, M. Rémy ODDOU, M. Roger GRIMAUD, Mme Carole LAMBOGLIA, Mme Mélodie GAILLARD, M. Denis DUGELAY, M. Jean-Michel ARNAUD, M. Daniel BOREL, Mme Marie-Christine LAZARO, M. Christian PAPUT, Mme Annie LEDIEU, Mme Claudie JOUBERT, Mme Laurence ALLIX, M. Roger DIDIER, M. Olivier PAUCHON, M. Jérôme MAZET, M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Catherine ASSO, M. Cédryc AUGUSTE, Mme Solène FOREST, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Martine BOUCHARDY, M. Vincent MEDILI, Mme Françoise DUSSERRE, M. Claude BOUTRON, Mme Ginette MOSTACHI, M. Pierre PHILIP, M. Joël REYNIER, Mme Françoise BERNERD, M. Richard GAZIGUIAN, Mme Charlotte KUENTZ, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Hervé COMBE, M. Christian HUBAUD, M. Guy BONNARDEL Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

## Excusé(es):

M. Thierry PLETAN procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Monique PARA-AUBERT procuration à M. Denis DUGELAY, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Benjamin CORTESE procuration à M. Daniel BOREL, M. Frédéric LOUCHE procuration à Mme Laurence ALLIX, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Paskale ROUGON procuration à Mme Françoise BERNERD, M. Daniel GALLAND procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Chantal RAPIN procuration à M. Vincent MEDILI, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Gérald CHENAVIER procuration à M. Hervé COMBE

#### Absent(s):

Mme Nicole MAGALLON, M. Michel GAY-PARA, M. Claude NEBON, M. Bernard LONG, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Rémy ODDOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



## Le rapporteur expose :

Messieurs Marc Antoine Moulin, responsable de l'agence Amovins (vente de vins et spiritueux) installée actuellement à Embrun, Benoît ARTICLAUX, Président de l'entreprise ACANTHIS (fabricant d'huiles essentielles) établie à Lardier & Valenca et Anaël LALFERT, dirigeant de l'entreprise GECALPES (spécialisée en travaux d'étanchéité) implantée à Chorges, ont fait part à la Communauté d'agglomération, de leur volonté d'acquérir en commun, le lot 27 d'une superficie de 4017 m² environ dont 1004 m² sont inconstructibles afin d'y installer leur activité.

Après consultation du service des Domaines et négociation entre les parties pour la prise en compte de la superficie inconstructible, la Communauté d'agglomération envisage de procéder à cette cession au prix de 67,75 € HT le m².

La parcelle fera l'objet d'un document d'arpentage afin de définir sa superficie précise.

L'acquéreur devra verser 10% du prix à la signature de la promesse de vente et le solde à la signature de l'acte authentique.

Enfin, la Communauté d'agglomération doit préalablement à cette vente, acquérir en pleine propriété, les parcelles foncières concernées auprès de la commune de La Saulce, au prix de 16,08 € le m², conformément à la délibération du 14 décembre 2017, acquisition qui s'effectuera sous la forme d'un acte administratif.

#### **Décision**:

Il est proposé, sur l'avis favorable de la Commission Développement Économique, Finances et Ressources Humaines, réunie le 7 septembre 2023 :

<u>Article 1</u>: d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance, à signer avec la commune de La Saulce, l'acte administratif d'acquisition de la parcelle mentionnée ci-dessus et aux conditions indiquées précédemment;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance, à signer, avec les représentants des entreprises susmentionnées ou avec toute autre personne physique ou morale que ceux-ci pourraient substituer dans leurs droits, la promesse de vente ainsi qu'ultérieurement l'acte authentique de vente des parcelles foncières concernées, au prix de 67,75 € HT le m² et aux conditions relatés supra ;

<u>Article 3</u>: d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance à effectuer l'ensemble des formalités administratives et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit : - POUR: 52

Le Vice-président

Le Secrétaire de Séance

Roger GRIMAUD

Rémy ODDOU

Transmis en Préfecture le : 2 8 SEPT 2023

Affiché ou publié le :





Liberté Égalité Fraternité

AVIGNON, le 07/11/2022

#### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE VAUCLUSE

CONSEIL AUX DÉCIDEURS PUBLICS ET AFFAIRES DOMANIALES PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE
CITÉ ADMINISTRATIVE
AVENUE DU 7<sup>EME</sup> GÉNIE
BP 31091
84097 AVIGNON CEDEX 9
Téléphone : 04 90 80 41 45

Mél.: ddfip84.pole-evaluation @dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par: Christel MORAND

christele.morand@dgfip.finances.gouv.fr

<u>Téléphone</u>: 04.90.80.41.36

Réf. DS: 1010 83 61

Réf. OSE: 2022-05162-74 123

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES

À

M. le Président Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance

Objet: Prorogation de la validité d'un avis domanial (Réf. DS 340 10 93 - LIDO 2021-05162V0095).

Le 04/02/2021, un avis dont les références figurent en objet, a été rendu concernant la valeur vénale d'un terrain à bâtir cadastré A 19 à A 625 sis LA GANDIÈRE à LA SAULCE.

La valeur vénale de ce bien a été fixée à

- Lot B:

40€/m²) pour une durée de validité de l'avis de 18 mois, soit jusqu'au 04/08/2022,

-autres lots :

45 à 65€/m² pour une durée de validité de l'avis de 18 mois, soit jusqu'au 04/08/2022.

L'avis est prorogé pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 07/11/2023 aux valeurs initiales

- de 40€/m² pour le lot B,
- entre 45 et 65€/m² pour les autres lots.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques de Vaucluse, par délégation,
L'Inspecteur Des Finances Publiques
Évaluateur

CHRISTEL MORAND





